

# **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

## **N°0001/AMI/MINTP/DP.PACRI- VR/SQSVBG/APM/2024 DU 06 janvier 2025 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR la Mise en œuvre du Third-Party Monitoring du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion (PACRI).**

### **1. Contexte**

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement, pour couvrir le coût du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour la Mise en œuvre du Third-Party Monitoring (TPM) du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion (PACRI).

### **2. Objectif**

Le PACRI dont la portée va au-delà de la mise en œuvre d'infrastructures de transports routier vise principalement

(1) l'amélioration de la connectivité et des échanges internes et transfrontaliers avec la réhabilitation des tronçons en très mauvais état dont principalement Mora-Dabanga-Kousséri ; (2) l'amélioration de la résilience climatique des infrastructures ; (03) l'amélioration de la résilience et l'inclusion des populations riveraines à travers un meilleur accès aux services de base et aux opportunités socio-économiques.

### **3. Consistance des prestations**

**Il est organisé autour de trois (03) Composantes à savoir :**

- Composante 1 : Travaux de réhabilitation et d'entretien des routes ;
- Composante 2 : Amélioration des infrastructures communautaires dans les zones sélectionnées et les communautés d'accueil des refugies de la région de l'Extrême-Nord ;
- Composante 3 : Renforcement institutionnel du secteur des transports.

**Les services prévus au titre de cette opération consisteront essentiellement à :**

- Vérifier le respect des différentes mesures de gestion de la sécurité PGS, identifier les lacunes et les failles et faire les recommandations nécessaires ;
- Faciliter la collecte, le traitement et la clôture en temps opportun des réclamations liées à la sécurité du MGP du projet ;
- Mettre à jour le diagnostic de sécurité Plan.
- recueillir des perceptions sociales concernant les mesures de sécurité et la présence de forces militaires dans la zone du projet, y compris les comportements inappropriés ou les

violations des droits de l'homme. Pour cela, le TPM impliquera la population de la zone du projet et sollicitera leurs points de vue afin de recueillir preuves et trianguler les informations.

- Agir, traiter et signaler les cas d'incidents et d'accidents liés à la sécurité.
- Faire des rapports réguliers.

**Le temps d'intervention du consultant est de trente (30) mois exclut le temps de validation des rapports par l'Administration.**

Le Ministre des Travaux Publics, invite les firmes de consultants (ci-après désignés les Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...). Les critères de présélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans dans le suivi et l'évaluation des Programmes d'appuis et projets de développement financé par les Partenaires Techniques et Financiers (avec justificatif : copie contrat attestation de bonne fin ou PV) ;
- Expérience spécifique [au moins deux (02) missions similaires] dans la mise en œuvre du Third Part Monitoring (TPM) dans les projets d'infrastructures (avec justificatif : copie des contrats) ;
- Avoir des connaissances des standards internationaux et des politiques des partenaires Techniques et Financiers ;

- Avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet ainsi que les zones sujettes à des conflits de sécurité (avec justificatif : copie des contrats) ;
- Avoir un siège dans la zone du projet (Extrême-Nord) serait un atout.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III relatifs au conflit d'intérêt et du paragraphe 3.32 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-consultant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront solidiairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définie dans le Règlement sur les marchés publics.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables entre **09 heures et 15 heures, heure locale.**

#### **4. Remises des offres**

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard vingt-huit (28) jours calendaires, après publication, en quatre (04) exemplaires

dont un original et trois (03) copies, à 15 heures, heure locale et portant expressément la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR la Mise en œuvre du Third-Party Monitoring du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion (PACRI) »

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Agence d'exécution de Projet : Direction du Projet PACRI-VR

Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé.

Téléphone : (237) 666 00 39 34 ; E-mail : [csepr\\_badbm@yahoo.fr](mailto:csepr_badbm@yahoo.fr)

YAOUNDE Le 06-01-2025

Le MINISTRE  
NGANOU DJOUMESSI Emmanuel